

Informations de base	
2021/2770(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Spécifications relatives à l'obligation de débarquement pour le saumon de la mer Baltique au cours de la période 2021-2023 Complétant 2014/0285(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Mer Baltique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/04/2015	Dossier renvoyé a la commission compétente		
22/06/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)04330	
22/06/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
07/07/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/08/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2770(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2014/0285(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/06356

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)04330	22/06/2021	